

DÉLIBÉRATION N° 2025-116
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :	
23 octobre 2025	
Date de séance :	
30 octobre 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
31 octobre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	3
Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	CHAMPS Agnès
RIJKAART Alice		X	
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BUIILLARD Michel
PAVAOAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti		X	
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin		X	
AURAA Leila	X		

OBJET :

**PORTANT CREATION ET
 MODIFICATION
 D'EMPLOIS PERMANENTS.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération n°2017-105 du 18 octobre 2017, portant création et modification d'emplois permanents ;

Vu la délibération n°2018-82 du 5 juillet 2018, portant création et modification d'emplois permanents ;

Vu la délibération n°2020-16 du 28 février 2020, portant création et modification d'emplois permanents ;

Vu la délibération n°2020-48 du 13 juillet 2020, portant création d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet ;

Vu la délibération n°2025-97 du 1^{er} septembre 2025, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Papeete ;

Vu le rapport n°2025-69 du 30 octobre 2025 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^e adjoint au maire délégué à la protection civile et aux ressources humaines ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

ADOpte

Article 1

Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.

Article 2

Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 4 de la présente délibération.

Article 3

La dépense correspondante est imputable au budget communal.

Article 4

Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20251030-DEL2025_116

Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-116 du CM DU 30 octobre 2025

Portant création d'emplois permanents à temps complet

Cadre d'emploi	Grade	Nbre	Temps
Application - C	Tous grades	2	100%

TOTAL 2

Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-116 du CM DU 30 octobre 2025

Portant modification d'emplois permanents à temps complet

N° Délibération (Annexe)	Cadre d'emploi	Grade	Emplois	Nbre	Temps
105-18/10/2017	B	Lieutenant	DPCLI – Adjoint au chef de centre	-1	
		Tous grades		1	100%
82-05/07/2018	B	Major	DPCLI – Chargé du poste de commandement et de secours (PCS)	-1	
		Tous grades		1	100%
		Technicien	CAB – Chargé(e) de missions	-1	
		Tous grades		1	100%
16-28/02/2020	C	Tous grades	DMM – Agent de perception	-1	
				1	100%

TOTAL 4

Annexe 3 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-116 du CM DU 30 OCTOBRE 2025

Portant modification d'emplois permanents à temps non complet

N° Délibération (Annexe)	Cadre d'emploi	Grade	Emplois	Nbre	Temps	
97-01/09/2025	D	Agent	DGS – Cantinier(ère)	-3	90,5 h/mois	62%
		Tous grades		3		
		Agent	DGS – Agent polyvalent de restauration (APR)	-2	67,5 h/mois	40%
		Tous grades		2		
48-13/07/2020	D	Agent	DGS – Agent polyvalent de restauration (APR)	-1	50 h/mois	29,58%
		Tous grades		1	67,5 h/mois	40%

TOTAL 6

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2025

Application agréée E-legalite.com

Annexe 4 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-116 du CM DU 30 OCTOBRE 2025
Portant modification d'emplois permanents à temps complet

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	5
	Conseiller qualifié	7
	Conseiller	13
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	14
	B- Maîtrise	Technicien principal
Technicien		24-1=23
Chef de service de classe exceptionnelle		2
Lieutenant		1-1=0
Major		1-1=0
Grade minimum : Major à grade maximum : Lieutenant		0+1+1=2
Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal		23+1=24
C- Application		Adjoint principal
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	131
	Brigadier	16
	Gardien à Brigadier	6
	Gardien	33
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	6
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	55+2=57
	D- Exécution	Agent principal
Agent qualifié		65
Agent		65
Agent de sécurité publique qualifié		2
Agent de sécurité publique principal		2
Caporal		11
Sapeur		7
Sapeur à caporal-chef		1
Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié		3
Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal		41
		Total général (I)

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	100-1=99
	Tous grades	5+1=6
	Total général (II)	105
	Total général (I + II)	809

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2025

Application agréée E-legalite.com

relatif à un projet de délibération portant création et modification d'emplois permanents

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de répondre aux besoins de nos services, il vous est proposé de créer et de modifier douze (12) emplois permanents :

- Créer deux (2) emplois permanents à temps complet,
- Modifier quatre (4) emplois permanents à temps complet,
- Modifier six (6) emplois permanents à temps non complet.

L'ensemble des emplois précités seront ouvert à tous les grades.

I. Création de deux (2) emplois permanents à temps complet de catégorie C :

Ces emplois répondent aux besoins exprimés au sein de la Direction du marché municipal (DMM) :

- Un (1) emploi d'adjoint de surveillance et de sécurité,
- Un (1) emploi d'agent de gestion administrative et de l'évènementiel.

Ces emplois seront pourvus par la voie de la mutation interne et permettront de renforcer les équipes des pôles technique et de l'évènementiel.

II. Modification de quatre (4) emplois permanents à temps complet :

- Trois (3) emplois permanents de catégorie B :
 - Un (1) emploi de chargé(e) de missions au sein de la Direction de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DEJSCS),
 - Deux (2) emplois d'adjoint au chef de centre au sein de la Direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie (DPCLI).

Ces deux emplois seront pourvus par la voie de la mobilité interne dans le cadre de la promotion interne dont la mise en œuvre est effective depuis le mois d'août 2025.

- Un (1) emploi permanent d'adjoint de surveillance et de sécurité de catégorie C au sein du marché municipal afin de régulariser l'intitulé de l'emploi actuellement pourvu.

III. Modification de six (6) emplois permanents vacants à temps non complet :

Dans la continuité des actions réalisées en faveur de l'accompagnement à la scolarité des enfants lors des activités périscolaires dans nos établissements, il est proposé de modifier l'intitulé des six (6) postes vacants détaillés dans l'annexe 3 du projet de délibération et de proposer six (6) emplois d'agent d'accompagnement à la scolarité.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 30 octobre 2025

Le rapporteur,

René TEMEHARO,

3^e adjoint au maire délégué à la protection civile
et aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2025

Application agréée E-legalite.com